

15 rue Beaugrenelle - 75015 PARIS  
Tél/ Fax : 01.45.75.65.03 - email : revue.mhp@wanadoo.fr  
Tél : 02.40.84.63.00 - Fax : 02.40.84.63.06  
email : [rbocher@chu-nantes.fr](mailto:rbocher@chu-nantes.fr) ou [rachel.bocher@chu-nantes.fr](mailto:rachel.bocher@chu-nantes.fr)  
site internet : [www.inph.org](http://www.inph.org)

Paris,  
Le 10 juin 2004.

### **COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 JUIN 2004.**

L'INPH a poursuivi son action d'inlassables concertations concernant le volet gouvernance du projet Hôpital 2007.

Certains ont pu s'émouvoir de l'intention affichée de Monsieur RAFFARIN d'imposer une législation par voie d'ordonnance court circuitant le débat démocratique et contradictoire à l'Assemblée Nationale. L'INPH est de ceux-là.

C'est en raison de cette inquiétude que l'INPH a multiplié les rencontres et réflexions avec les Pouvoirs Publics ces derniers jours et ces dernières heures afin de vérifier si la continuité de l'Etat était respectée par les ministres successifs.

Sur ce point, à ce jour, l'INPH a tout lieu d'être rassuré par les termes du courrier du 09.06.04 de Monsieur Philippe DOUSTE-BLAZY, Ministre de la Santé et de la Protection Sociale. Cette lettre est annexée au présent communiqué. Les neuf points qui avaient permis à l'INPH d'incorporer le comité de suivi en mai 2004 sont intégralement repris.

De plus, à la demande de l'INPH, le volet concernant le statut des Praticiens Hospitaliers est extrait du projet de loi et reporté à une date ultérieure favorisant ainsi l'installation de véritables négociations.

Pour l'INPH, le choix des ordonnances est regrettable mais elle relève de la forme. Elle reste et restera la responsabilité du Gouvernement.

Quant à l'essentiel, c'est-à-dire le fond du dossier, non seulement les acquis obtenus par l'INPH sont préservés, mais ils sont confortés par l'engagement de véritables négociations sur le statut de Praticiens Hospitaliers.

La tâche immense de la réforme de l'Hôpital Public doit continuer de nous mobiliser nonobstant les commentaires, la désinformation, les manœuvres et les agitations personnelles. Rien ne saurait nous décourager du **rassemblement de la communauté hospitalière** tout entière, objectif essentiel pour la mise en place perenne d'une réforme. Chaque praticien hospitalier de la 1<sup>ère</sup> intersyndicale de praticien hospitalier qu'est l'INPH comprend que l'intérêt général est un objectif commun que rien ne pourra entamer.

**Docteur Rachel BOCHER**  
Présidente de l'INPH